

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Service aux entreprises	<b>No SD</b> SD-2024-2233						
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil municipal d'approuver l'avenant à l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) afin d'augmenter la contribution de la Ville de 40 000 \$ portant le montant total de l'aide financière à 400 000 \$							
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-09-25 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-10-01								
<b>Actions : ENTENTE</b>  <b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui								
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-03-07</td> <td>CM-20230307-205</td> <td>APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE QUÉBÉCOIS D'INNOVATION EN BIOTECHNOLOGIE</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier        APPUYÉ PAR : Seta Topouzian</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) visant à établir les obligations des parties et les modalités de versement d'une aide financière au montant total de 360 000 \$, pour les années 2023 et 2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-538)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-03-07	CM-20230307-205	APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE QUÉBÉCOIS D'INNOVATION EN BIOTECHNOLOGIE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-03-07	CM-20230307-205	APPROBATION - ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE QUÉBÉCOIS D'INNOVATION EN BIOTECHNOLOGIE						
<b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b>  <p>Inauguré en 1996 par la Ville de Laval et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), le Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) est un guichet unique de services facilitant la création, la croissance et le succès de la prochaine génération d'entreprises en sciences de la vie et en technologies médicales. Il offre un écosystème au service des entreprises en démarrage pour un développement rapide, durable et orienté vers la commercialisation. Aussi, leurs services sont conçus pour les entreprises en démarrage, les entreprises existantes qui développent un nouveau projet de R-D, ainsi que les compagnies étrangères qui souhaitent réaliser un atterrissage en douceur au Canada.</p> <p>Le CQIB joue un rôle crucial dans l'écosystème des sciences de la vie à Laval et au Québec, ayant attiré 500M\$ d'investissements depuis 1996. Depuis près de 30 ans, le CQIB a incubé plus de 120 startups avec un taux de succès supérieur à 60%. De nombreuses entreprises incubées par le CQIB, telles que BIO-K Plus, Dynacare (acquisition de Warnex Labs), Laboratoires Cirion, IIS Pharma, EVAH, Parazza, Inixium, et OligoMedic se sont établies à Laval. Le CQIB est un pilier de la Cité de la Biotech, le seul parc technologique dédié aux sciences de la vie au Canada. La ville de Laval a toujours apporté un soutien indéfectible au CQIB au fil des années.</p> <p>Une entente d'aide financière a ainsi été conclue entre les Parties le ou vers le 30 mai 2023, par laquelle la Ville s'engageait à accorder une aide financière pour les années 2023 et 2024 au montant de 360 000\$ afin de soutenir l'Organisme dans l'accomplissement de sa mission.</p> <p>Le CQIB a soumis une demande d'augmentation de 40 000\$ pour cette même entente. Cette augmentation est justifiée par le contexte inflationniste et les hausses du coût de la vie à tous niveaux. Toutefois, cette demande est directement liée au déménagement prévu du CQIB à Laval, suite à la relocalisation de ses locaux actuels. Ce déménagement nécessite des frais additionnels pour la planification des laboratoires, l'ingénierie et les conseils immobiliers.</p> <p>Cette aide permettra de maintenir ses activités de soutien aux entreprises en sciences de la vie et accueillir de nouvelles entreprises à partir de la fin 2025 dans leurs nouveaux locaux.</p>								

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service du développement économique / Service aux entreprises	<b>No SD</b> SD-2024-2233
<b>IMPACTS MAJEURS</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>ASPECTS FINANCIERS</b> <p>En effet, le budget approuvé pour le Service du développement pour l'année 2024 a prévu un montant additionnel de 40 000\$ pour venir en aide à l'Organisme (1-41109-6219-00-119110-00000).</p> <p>Augmentation de la contribution de la Ville de 40 000 \$ pour l'année 2024, portant le montant total de l'aide financière à 400 000 \$, sur une période de 2 ans, à raison de 180 000 \$ pour l'année 2023 et 220 000 \$ pour l'année 2024;</p> <p>Le Service du développement économique a reçu les documents demandés à l'entente. Le versement de juin 2024 sera payé au CQIB dès l'approbation de l'avenant.</p> <p>La subvention de la Ville de Laval correspond à une moyenne de 10,5% de l'ensemble des subventions annuelles que reçoit le CQIB.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Laval \$180 000 (2022 et moins) / \$200 000 (2023-2024)</li> <li>- MEIE \$500 000</li> <li>- DEC \$558 345 (CQIB)</li> <li>- DEC \$446 925 (MedxLab)</li> </ul> <p>Intervention Finances (28204) : Selon la norme sur les paiements de transferts, cette aide financière doit être comptabilisée en totalité lors de son approbation, soit le même traitement que l'entente initiale.</p> <p>Intervention Finances (28504) : Nature de la dépense et montant disponibles au budget</p>		
<b>CULTURE</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> Étapes selon les conditions et modalités établies dans l'entente.		
<b>CADRE NORMATIF</b> Deuxième alinéa de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1). Intervention (22101) : Le service des affaires juridiques a révisé l'entente.		
<b>REMARQUE(S)</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b> <p>de recommander au conseil municipal d'approuver l'avenant à l'entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) augmentant la contribution de la Ville de 40 000 \$ pour l'année 2024, portant le montant total de l'aide financière à 400 000 \$, sur une période de 2 ans, à raison de 180 000 \$ pour l'année 2023 et 220 000 \$ pour l'année 2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit avenant.</p> <p>(CT:1797383)</p>		
<b>CERTIFICATION</b> Numérotation des finances : 1797383    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>40 000,00 \$</b> CM requis : Oui <b>Annotation(s)</b> <p><b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b></p> <p style="text-align: center;"> <span style="display: inline-block; width: 45%; border-bottom: 1px solid black; margin-bottom: 5px;">JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)</span> <span style="display: inline-block; width: 45%; border-bottom: 1px solid black; margin-bottom: 5px; text-align: right;">2024-09-17</span>  <span style="display: inline-block; width: 45%; text-align: center;">Trésorier</span> <span style="display: inline-block; width: 45%; text-align: right;">AN - MS - JR</span> </p>		